

Pleins feux sur la recherche : interventions d'autonomisation des filles pour prévenir le mariage des enfants et soutenir les filles mariées

Décembre 2024

Pour prévenir le mariage des enfants et soutenir les filles mariées, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande, sous certaines conditions, la mise en œuvre d'interventions visant à autonomiser les filles en améliorant leurs connaissances, leurs compétences, leurs actifs et leurs réseaux sociaux. La pertinence de cette recommandation dépend du contexte (les conditions) et de la personne concernée (les circonstances). Dans la présente note d'information, nous examinons les données qui sous-tendent cette recommandation et les implications sur le plan des politiques, des programmes et de la recherche. Nous présentons ensuite des données supplémentaires, des observations et des outils pratiques pour soutenir la mise en œuvre d'interventions d'autonomisation.

Les données probantes : sources et utilités

En 2011, l'OMS a publié une série de [directives](#) sur la prévention des grossesses précoces et de leurs conséquences en matière de santé reproductive chez les adolescentes. En vue d'actualiser ces directives, l'UNFPA et l'OMS ont commandé en 2023 un examen des connaissances actuelles qui accorde une place importante aux interventions efficaces, aux pratiques prometteuses et aux recommandations pour la prévention du mariage des enfants et le soutien des filles mariées. Ces directives s'articulent autour de sept thèmes principaux : [l'autonomisation économique](#), [l'éducation](#), l'autonomisation des filles, les mécanismes d'incitation, la loi, la mobilisation concrète des jeunes et les normes sociales.

Dans la présente note d'information, nous examinons les données de 17 études portant sur des **interventions d'autonomisation des filles** et leurs effets sur la prévalence du mariage des enfants. Nous présentons ensuite les enseignements à tirer de ces données, les lacunes, les domaines devant faire l'objet d'une recherche plus approfondie et des ressources pour renforcer les programmes et les politiques.

L'OMS a sélectionné ces études à partir de critères stricts ; aussi, certaines sources de données dignes d'intérêt ont été exclues, notamment des travaux au niveau national dans des contextes particuliers. Nous nous appuyons sur un corpus de données plus vaste dans la section « Discutons-en ! ». Pour la liste complète des études et des critères de sélection, voir la note d'information du Population Council, à paraître prochainement.

Contenu des 17 études

La totalité ou la plupart des études se concentraient sur :

- Des programmes à composantes multiples offerts par l'entremise de groupes de filles ou d'espaces sûrs et animés par des femmes mentores et/ou des pairs éducatrices. Ces programmes privilégiaient une combinaison de divers aspects :
 - Le renforcement des capacités (moyens de subsistance, capacités financières, formations professionnelles).
 - L'accès à l'information (santé et droits sexuels et reproductifs [SDSR] et égalité des genres).
 - Les ressources (microcrédit, transferts monétaires).
 - Le soutien social (réseaux, relations).
- L'Asie du Sud, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

Quelques études portaient sur :

- L'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Peu d'études (ou aucune) portaient sur :

- L'Amérique latine et les Caraïbes.
- Le soutien des filles mariées ou en couple, ou ayant déjà été mariées ou en couple.
- Le soutien des filles dans les situations de crise ou de conflit, y compris par l'entremise de programmes d'espaces sûrs.



Quel est le lien entre l'autonomisation des filles et le mariage des enfants ?

Les interventions d'autonomisation ont pour objectif d'accroître la capacité d'action des filles – c'est-à-dire, leur capacité à prendre des décisions et à y donner suite – et de veiller à ce qu'elles possèdent les ressources, les connaissances et les compétences nécessaires pour éviter le mariage des enfants¹. Ces interventions peuvent avoir une incidence sur le mariage des enfants de trois façons :

1. Transformation des mentalités : les interventions peuvent sensibiliser les filles à leurs droits, aux opportunités qui s'offrent à elles et aux alternatives au mariage des enfants².

2. Réduction des risques et élargissement des possibilités : le renforcement des moyens de protection des filles – comme leurs ressources, leurs connaissances, leurs compétences et leur soutien social – peut réduire leur vulnérabilité et accroître leurs possibilités³.

3. Renforcement de la solidarité et de l'influence sur les autres : l'accroissement de la mobilité, de la visibilité et de l'autorité des filles à la maison et dans la communauté peut favoriser des changements à plus grande échelle⁴.



Principales constatations : l'incidence de l'autonomisation des filles sur le mariage des enfants



Certaines interventions d'autonomisation des filles contribuent à réduire les taux de mariages d'enfants. Six des 17 études ont démontré une incidence statistiquement significative au Bangladesh⁵, en Éthiopie⁶, en Inde⁷, au Liberia⁸, au Malawi, au Mali, au Niger⁹ et en Ouganda¹⁰.



Bien souvent, les interventions d'autonomisation fructueuses comprennent des groupes de filles, des formations sur les notions de vie pratique/les moyens de subsistance, des initiatives d'enseignement non scolaire et des formations sur l'égalité des genres/l'autonomisation. Cependant, il peut être difficile d'isoler l'incidence relative des différentes composantes d'une intervention et de déterminer si l'une ou l'autre a contribué de manière particulièrement efficace à réduire les taux de mariages d'enfants. Selon une étude, l'ajout de services de microfinancement à des programmes d'épanouissement des adolescent·e·s peut favoriser l'accès des jeunes aux services financiers¹¹.



Selon les données probantes, les interventions visant à améliorer les compétences ou le patrimoine des filles sont plus efficaces que celles visant à créer un mouvement. D'après les constatations du programme BALIKA au Bangladesh, le renforcement des compétences des filles – peu importe les compétences – a considérablement réduit le risque de mariage des enfants. Parmi les facteurs clés de cette réussite, on compte la formation pratique, la mise à disposition d'espaces sûrs, l'accès à des mentor·e·s de confiance et l'implication de la communauté dans le renforcement des compétences des adolescent·e·s¹².



La réussite des programmes d'autonomisation des filles dépend du contexte et des investissements (de temps et de ressources). Le programme ELA a réduit les taux de mariages d'enfants au Bangladesh et en Ouganda¹³, mais n'a eu aucun effet sur le mariage des enfants en Tanzanie. Ce résultat est probablement attribuable aux contraintes de temps et d'argent en Tanzanie, qui ont entraîné plusieurs lacunes : manque d'espaces privés sûrs pour la tenue des clubs de filles, manque de formation et de supervision des mentor·e·s et manque de soutien en nature (comme des graines ou des outils) pour les formations aux moyens de subsistance¹⁴.



Implications pour les politiques et les programmes



Les obstacles, les besoins et les ressources varient d'un contexte à l'autre et doivent faire l'objet d'une évaluation avant la phase de mise en œuvre, et ce même lorsqu'il est question de reproduire un programme réussi ou d'en élargir la portée¹⁵.



Des composantes peuvent être superposées à une intervention efficace qui existe déjà de manière à pouvoir évaluer leurs effets en tant que « compléments » tout en continuant d'offrir un programme qui a fait ses preuves.



Discutons-en ! Aspects à prendre en compte dans les programmes

En raison des critères de sélections stricts de l'OMS, certaines recherches à différents niveaux (individuel, relationnel et systémique/des services) sont absentes de la section précédente. La présente section propose d'autres données probantes et éclairages à partir d'un corpus de recherche élargi. Vous pouvez utiliser ces thèmes, sujets et données pour alimenter vos discussions et recherches et soutenir vos travaux.

1.

Les espaces sûrs pourraient constituer un moyen efficace d'atteindre les filles et de renforcer leurs connaissances, leurs compétences, leur soutien social (grâce aux mentor·e·s et aux réseaux de pairs) et leur accès à des services, de manière à les rendre moins vulnérables au mariage des enfants et à élargir leurs possibilités. Voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Les espaces sûrs – animés par des mentor·e·s et des personnes qualifiées – sont parfois le seul endroit où les filles et les adolescentes peuvent se sentir en sécurité, faire des choix de vie, accéder à des services de soutien et participer à des activités.** Cela est particulièrement vrai lorsque la capacité d'action et la liberté des filles sont limitées ou que les structures sociales et juridiques et les services et réseaux de soutien sont perturbés – par exemple, par la COVID-19¹⁶, un conflit¹⁷ ou une crise environnementale¹⁸.
- **Les programmes d'autonomisation des filles dans les espaces sûrs peuvent inculquer aux filles des compétences fondamentales, polyvalentes et techniques/professionnelles** dans les situations où ces possibilités sont limitées par la marginalisation, un faible niveau d'instruction ou un contexte d'instabilité ou de crise¹⁹.
- **Les espaces réservés aux filles – dans les programmes de développement, les écoles, les communautés ou les centres de santé – peuvent être utilisés pour** initier les filles à une éducation complète à la sexualité et discuter du mariage des enfants et des autres possibilités d'avenir, surtout dans les contextes humanitaires où il est à la fois difficile et essentiel d'agir rapidement²⁰.
- **Il pourrait être bénéfique pour les filles mariées, les filles ayant déjà été mariées et les jeunes mères d'avoir accès à leurs propres groupes distincts et à des activités et programmes sur mesure – pour veiller à ce qu'elles sachent comment et où accéder aux informations, au soutien et aux services vitaux qui répondent à leurs besoins –** ainsi que d'associer les belles-mères à ces espaces lorsque les filles estiment que ce serait utile²¹.

- **Dans les situations de crise et de conflit (ou dans les contextes où l'enseignement traditionnel n'est pas efficace), il se peut que les filles et les parents accordent plus d'importance aux moyens de subsistance, au développement de compétences et au soutien économique qu'à l'autonomisation des filles²².** Le sentiment d'avoir des perspectives d'emploi peut pousser les filles à prendre des décisions qui les protègent contre le mariage des enfants, comme utiliser des contraceptifs²³. Voilà un point important pour les programmes d'espaces sûrs, qui se concentrent souvent sur l'autonomisation des filles et la SDRS plutôt que sur l'enseignement parallèle ou l'émancipation économique²⁴. Par exemple, les espaces sûrs pourraient offrir des formations professionnelles non traditionnelles, de petites bourses et du matériel de démarrage personnalisé et aiguiller les filles vers des programmes de renforcement des moyens de subsistance²⁵. Voir les points 3 et 5 pour plus de précisions sur les changements systémiques.
- **Le mari ou partenaire et d'autres membres masculins de la famille pourraient limiter l'accès des filles aux espaces sûrs lorsque les activités ne sont pas conformes aux normes de genre traditionnelles²⁶.** Aussi, parallèlement aux programmes d'espaces sûrs, il importe d'aider les filles à terminer leurs études supérieures, de promouvoir une participation accrue et plus équitable des femmes à la population active et d'œuvrer auprès des familles et des communautés pour remédier aux normes de genre qui limitent les possibilités des filles²⁷.
- **Les activités centrées sur le soutien par les pairs pourraient améliorer efficacement la santé et l'autonomisation des filles, des filles mariées et des filles ayant déjà été mariées. Par ailleurs, ces activités sont plus susceptibles de perdurer si elles font partie de programmes multisectoriels, contextuels et fondés sur les droits** – par exemple, si elles sont jumelées à des interventions axées sur les normes et à de mesures de soutien économique²⁸.
- **Investir dans la formation et l'encadrement de femmes mentores et d'animatrices issues de la communauté** peut aider à renforcer le leadership des femmes, à créer des modèles féminins et à défendre les filles à long terme.

2. Lorsque les interventions d'autonomisation encouragent la solidarité de groupe entre adolescentes et sont associées aux structures et aux traditions communautaires, les changements de comportements liés au mariage des enfants peuvent toucher un plus grand nombre de personnes et perdurer²⁹. Lorsque les droits et la capacité d'action des filles sont élargis, ces dernières peuvent encourager l'ouverture d'esprit de la communauté sans comporter de risque au niveau individuel³⁰. Voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Il convient d'étudier la force de la solidarité et de la sécurité au sein de groupes de pairs,** notamment lorsque des dialogues de réflexion dirigés par des pairs sont utilisés plutôt que la méthode habituelle d'apprentissage entre pairs³¹.
- **Il convient d'examiner le soutien que les familles et les communautés peuvent offrir aux adolescentes** – y compris les filles mariées – et la contribution qu'elles peuvent apporter au changement de normes et à la pérennité des changements de comportements³². L'accès à des réseaux de soutien familial, communautaire et de pairs a également une incidence sur la résilience des filles dans les situations de conflit et de crise³³. Parmi les facteurs de réussite, on compte :
 - **Un programme adapté à la culture** élaboré en consultation avec les filles et les membres de la communauté³⁴.
 - **L'intégration d'interventions de changement de normes sociales dans les groupes de femmes qui existent déjà,** comme les groupes d'entraide. De cette manière, on améliore la capacité individuelle et collective des filles et des femmes à résister aux normes sociales, ainsi que les relations et les échanges intergénérationnels, y compris entre les mères et les filles³⁵.
 - **Une démarche de mobilisation des communautés holistique** incluant les leaders communautaires et religieux (qui exercent une influence sur les parents et les normes communautaires et peuvent être de puissants agents de changement³⁶), les prestataires de services communautaires, les parents, les belles-mères et les maris/partenaires³⁷.
 - Une **masse critique de femmes issues de la communauté/localité,** ce qui permet de remettre en question les normes de genre sans comporter de danger au niveau individuel³⁸. Pour plus d'informations sur le travail en collaboration avec des organisations de défense des droits des femmes, voir le point 3 plus bas.
- **Il peut s'avérer essentiel de mobiliser les garçons et les hommes, ainsi que les autres leaders et intermédiaires obligés masculins, pour limiter les réactions négatives³⁹.** Cependant, l'axe de priorité absolue doit rester les besoins, les demandes et le leadership des adolescentes⁴⁰. Une telle mobilisation pourrait prendre diverses formes :
 - Sensibiliser les frères et les pères aux moyens **de libérer du temps pour les études des filles.**
 - Œuvrer à **rompre le lien entre l'honneur des hommes et la « pureté sexuelle » de leurs filles** et l'idée d'un mariage « réussi ».
 - Sensibiliser aux **avantages pratiques de marier une femme adulte.**
 - Promouvoir **l'équité dans les décisions familiales** et la façon d'élever les garçons⁴¹.
- **Les actions visant les normes familiales eu égard au mariage – et à l'égalité des genres de façon plus générale – sont probablement encore plus importantes dans les situations de conflit et de crise.** En effet, dans ces contextes, le stress et l'insécurité peuvent exacerber les comportements nocifs. La violence au sein de la maison familiale est un facteur de mariage des enfants tout aussi important que la violence provoquée par les conflits et les déplacements, même si les recherches se concentrent surtout sur cette dernière forme de violence⁴².

3. Les filles maintiennent également des relations dynamiques avec les systèmes qui les entourent. Veiller à ce que ces systèmes soutiennent les droits et la capacité d'action des filles nécessite un travail de partenariat à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Sur ce sujet, voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Étudier les possibilités de partenariat pour intégrer ou lier l'autonomisation des filles à des interventions axées sur la SDRS, les normes sociales ou le soutien économique qui permettent aux filles et aux femmes d'accéder à des services et à des opportunités.** Il importe également de diffuser des informations et de mobiliser un soutien grâce à l'engagement communautaire et à des activités de sensibilisation⁴³. Il pourrait s'agir de collaborer avec les équipes des espaces sûrs et les prestataires de service en vue d'améliorer leurs connaissances et leur recours à des approches promouvant l'égalité des genres afin de mieux répondre aux besoins des adolescentes⁴⁴.

- **Collaborer avec les organisations de défense des droits des femmes (ODDF), les organisations dirigées par des femmes (ODF) et les mouvements féministes** pour changer les normes sociales en ce qui concerne les attentes genrées, la division du travail et l'estime de soi des femmes. Ces organisations devraient participer de manière concrète aux programmes, à la gouvernance et aux processus décisionnels, aux côtés des filles et des femmes touchées⁴⁵.
- **Plaider en faveur d'un financement prévisible, flexible et à long terme qui répond à l'évolution des besoins des filles et des femmes, s'adapte à l'évolution des contextes** et reconnaît le rôle fondamental de protection, d'autonomisation et de promotion de l'égalité des genres joué par les espaces sûrs. Il convient d'accorder ces fonds directement aux intervenant-e-s en première ligne – dont les ODDF et les ODF – et aux personnes les plus marginalisées, notamment les filles mariées, ayant déjà été mariées, enceintes et mères, les personnes de la communauté LGBTQIA+, les filles vivant avec un handicap et celles touchées par un conflit ou une crise⁴⁶.
- **Chercher des occasions d'intégrer l'autonomisation des adolescentes et des femmes et les approches promouvant l'égalité des genres dans les priorités et les domaines d'activité émergents** des gouvernements et des bailleurs de fonds, surtout en ce qui concerne la crise climatique, la croissance verte, l'écotourisme et les énergies renouvelables⁴⁷. Voir le numéro de *Pleins feux sur la recherche* du CRANK sur [l'autonomisation économique](#) pour en savoir plus sur les efforts menés par les États en vue d'améliorer la sécurité économique et l'indépendance des filles et des femmes et de réduire les inégalités.

4. Les filles pourraient être favorables au mariage des enfants pour des raisons pratiques, culturelles et émotionnelles nombreuses et complexes. Ignorer ce fait pourrait limiter la réussite des programmes. Voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Les programmes d'autonomisation des filles peuvent représenter une occasion de mieux comprendre la capacité d'action et le raisonnement des filles et des adolescentes eu égard au mariage des enfants.** Le raisonnement des filles peut être influencé par des normes sociales genrées et des facteurs comme la dépendance économique envers les hommes, l'impression d'accroître son statut en devenant une femme et une mère ou la volonté d'échapper à la violence familiale. Bien souvent, les normes sociales deviennent plus prononcées et rigides dans les situations de conflit et de crise, exposant les filles qui les transgressent à un risque accru de violence⁴⁸. Les programmes d'autonomisation doivent s'appuyer sur une évaluation de ces facteurs, de la capacité des filles d'influer sur ceux-ci, des alternatives au mariage des enfants acceptables qui pourraient déjà exister et des possibilités de créer de véritables alternatives, comme des possibilités d'éducation ou d'emploi⁴⁹.
- **En associant les filles – y compris les filles mariées ou ayant déjà été mariées – à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de programmes d'autonomisation ou d'espaces sûrs, on s'assure de mieux répondre à leurs besoins et de ne pas reproduire de normes restrictives.** Parmi les pratiques prometteuses en la matière, on compte la création de comités d'espaces sûrs avec les filles et les membres de la communauté, l'organisation régulière de groupes de discussion et de consultations formelles ou informelles, le recours à des outils d'évaluation adaptés aux filles (notamment en personne, sur Facebook et sur WhatsApp) et l'adaptation des activités à l'évolution des priorités des filles⁵⁰.
- **L'offre de formations sur les compétences de la vie courante interactives et centrées sur les filles peut aider ces dernières à établir des relations de confiance avec leurs mentores, leurs pairs et les personnes qui s'occupent d'elles.** Ces formations peuvent également servir à sensibiliser les filles à leurs droits et aux questions de genre et de pouvoir, à changer leurs perceptions du mariage des enfants (et des rôles de genre de manière plus générale) et à les exercer à utiliser différentes compétences sociales et émotionnelles, notamment pour influencer sur les décisions⁵¹.

5. La mesure dans laquelle les programmes d'autonomisation des filles peuvent avoir un impact à long terme sur le bien-être des filles et des adolescentes pourrait dépendre de leur situation, des contraintes et des aides qui les entourent⁵². Voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Les obstacles socioéconomiques – aux niveaux individuel, familial et communautaire – à la participation des filles, ainsi que les normes de genre qui banalisent le mariage des enfants.** Il est sans doute nécessaire d'ancrer les activités dans les contextes, les systèmes et les services locaux et de soutenir l'accès des filles aux activités des programmes pour en assurer la réussite, surtout dans les contextes où la prévalence du mariage des enfants est élevée, dans les ménages précaires ou dans les communautés où la violence est répandue et acceptée⁵³. Parmi les solutions, on compte :
 - Collaborer avec les acteur-ric-e-s au niveau communautaire/local pour **contextualiser et adapter localement** les méthodes éprouvées et prometteuses, tenir compte de la façon dont les filles utilisent leur pouvoir et leur capacité d'action et tenir compte des risques comme la violence sexuelle liée aux conflits, la violence familiale et la violence conjugale⁵⁴.
 - **Fournir des transferts monétaires/une aide financière** au niveau des ménages pour les filles et les personnes qui les élèvent⁵⁵. Cette aide pourrait être combinée à un mentorat promouvant l'égalité des genres en vue de favoriser le bien-être des adolescentes⁵⁶.
 - **Offrir des services de garde d'enfants** ou, au minimum, d'espaces de rencontre où les jeunes mères peuvent participer avec leurs nourrissons ou leurs enfants⁵⁷.
 - Intégrer des **interventions complémentaires** sur les comportements et les normes de genre dans les programmes, ou lier les programmes à de telles interventions. Pour en savoir plus sur les normes de genre, voir le point 4.
 - Mobiliser **les maris et les membres masculins de la famille et de la communauté**⁵⁸. Pour en savoir plus sur la mobilisation masculine, voir le point 2.
 - Répondre aux **besoins de SDRS des filles mariées et des jeunes mères** au moyen de programmes d'autonomisation à composantes multiples qui remédient également aux obstacles psychosociaux, économiques et normatifs qui entravent l'accès aux soins de santé.

- **Les filles utilisent les médias sociaux et les technologies mobiles pour créer et maintenir des réseaux de soutien par les pairs et consulter des informations essentielles sur la sécurité et la prestation de services. Cette utilisation offre des possibilités, mais comporte aussi des risques⁵⁹.** Il importe d'améliorer les compétences numériques, l'esprit critique et la capacité des filles à adopter des comportements sûrs en ligne pour les aider à utiliser les médias sociaux en toute sécurité et éviter les situations pouvant mener au mariage des enfants et à d'autres résultats préjudiciables⁶⁰.

6. La façon dont les recherches sur l'autonomisation des filles sont conçues et menées a une incidence sur les données qui seront collectées et utilisées. Voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **L'impact d'un système de connaissances qui privilégie la recherche et les chercheur-se-s d'établissements universitaires du Nord.** Un tel système pourrait exclure le travail dirigé par les jeunes, centré sur les filles et spécifique au contexte⁶¹, ainsi que les données probantes produites dans un contexte de contraintes sur le plan des infrastructures ou de la sécurité.
- **La possibilité de tirer des enseignements de différentes initiatives,** par exemple : des projets pilotes à plus petite échelle dans des zones où les résultats préliminaires sont prometteurs ; l'adaptation de programmes et de cadres prometteurs dans différents contextes ; les efforts d'élargissement de la portée d'interventions prometteuses ; et les programmes publics ou à grande échelle.
- **La nécessité de tester et d'évaluer de nouvelles démarches dans les programmes à l'égard du mariage des enfants** tout en laissant la place à un certain degré d'échec.
- **Il faut approfondir les recherches dans certains domaines (y compris évaluer les interventions existantes) :**
 - Collaborer avec les filles (lorsque cela est possible) pour **créer des recherches dirigées par les filles et/ou pour faire participer les filles** à l'élaboration des méthodologies de recherche, à la collecte de donnée et aux évaluations, surtout dans les situations de conflit et de crise⁶².
 - **Produire des recherches de concert avec les communautés** et favoriser un engagement plus profond des personnes ayant subi un mariage pendant l'enfance⁶³.
 - Étudier en quoi **les mesures facilitant la création de réseaux de filles** contribuent à soutenir la santé mentale des filles et les avantages de jumeler ces mesures à des interventions de changement des normes au niveau du ménage. Il convient d'accorder une attention particulière aux contextes de déplacement et aux besoins accrus des filles mariées, ayant déjà été mariées, enceintes et mères.
 - Étudier **les éléments qui, dans les espaces sûrs, contribuent à prévenir le mariage des enfants et à soutenir les filles mariées dans les situations humanitaires.** Cela est important, compte tenu de la capacité des espaces sûrs à offrir un accès à une grande variété d'informations et de services sociaux, sanitaires et économiques, ainsi qu'en raison de l'importance qu'accordent les filles à ces espaces⁶⁴.
 - **Mener des recherches axées sur les solutions** de manière à générer des enseignements pratiques et des données sur ce qui contribue de manière efficace à remédier au mariage des enfants⁶⁵.
 - Voir l'encadré « Comblons les lacunes de la recherche » à la p. 1 !



Outils pratiques pour renforcer les programmes et les politiques à l'égard du mariage des enfants et de l'autonomisation des filles

- L'organisation She's the First possède des [programmes centrés sur les filles](#), une zone [Juste pour les filles](#) et de nombreux [outils et ressources centrés sur les filles](#), notamment :
 - Le jeu [Que ferais-tu ?](#), qui vise à encourager des relations saines.
 - Un [manuel de mentorat féministe](#).
 - Une [boîte à outils pour être à l'écoute des filles](#).
- La [boîte à outils Apprendre ensemble](#) d'EMPower s'adresse aux personnes et aux organisations souhaitant créer des programmes centrés sur les filles.
- L'organisation [Launch Girls](#) propose des programmes d'entrepreneuriat centrés sur les filles.
- La [boîte à outils pour des espaces sûrs à l'intention femmes et des filles](#), créée par International Rescue Committee et International Medical Corps, a été créée pour favoriser l'autonomisation des femmes et des filles dans les situations humanitaires.
- Les ressources [Filles Soleil](#) d'International Rescue Committee visent à soutenir le travail à l'égard de la violence basée sur le genre auprès des adolescentes, y compris les filles mariées, dans les situations humanitaires. On y trouve notamment un [auto-apprentissage en ligne](#).
- Le programme [ENGAGE](#) sur les compétences de vie et les activités de groupe de Norwegian Church Aid s'adresse aux filles, aux garçons, aux parents, aux enseignant-e-s, aux leaders religieux et aux leaders communautaires dans les situations humanitaires.
- La [boîte à outil de la programmation spécifique aux adolescents](#) de Plan International et le [programme de parentalité et de compétences de vie](#) ont été créés à l'intention des équipes qui soutiennent des adolescent-e-s et leurs tuteur-ric-e-s dans les situations d'urgence et de crises prolongées.
- Le [programme de compétences de vie Les décisions des filles](#) de Save the Children a été créé pour soutenir le travail auprès de filles en migration et/ou en situation de déplacement.

- L'outil d'art narratif [SenseMaker](#) vise à permettre au narrateur ou à la narratrice d'analyser sa propre histoire en temps réel de manière à en approfondir la signification.
- L'[ensemble d'intervention Tipping Point](#) de CARE a été créé pour synchroniser la mobilisation des filles, de leurs familles et des communautés. Il comprend notamment un [manuel structuré pour obtenir l'appui d'allié·e·s](#).
- Le [manuel du formateur](#) et le [guide des participants](#) de la formation À vous d'agir ! de *Filles, Pas Epouses*, qui vise à aider les jeunes activistes.
- Le rapport [Why wait?](#) d'International Rescue Committee encourage le système humanitaire à mieux financer les organisations de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes.



Aidez-nous à établir un corpus de données probantes plus inclusif

Il nous importe d'établir un corpus de données probantes plus diversifié et inclusif sur les moyens efficaces de remédier au mariage des enfants et de faire progresser les droits des filles. Voici comment contribuer :

- [Soumettez vos recherches](#) au Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK), qui les ajoutera à son outil de suivi de la recherche.
- [Inscrivez-vous](#) au CRANK pour accéder à des ressources et participer aux réunions de recherche trimestrielles.

References

1. S. R. Psaki, A. J. Melnikas, E. Haque, G. Saul, C. Misunas, S. K. Patel, T. Ngo et S. Amin, « [What are the drivers of child marriage? A conceptual framework to guide policies and programs](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69, n° 6 (2021).
2. Ann Warner, [How empowering girls can help end child marriage](#), *Filles, Pas Epouses*, 2014.
3. Population Council, [Développer les Compétences de Protection des Filles : Ensemble d'Outils pour la Conception d'un Programme](#), 2016.
4. Warner, 2014, *op. cit.*
5. S. Amin, J. S. Saha et J. A. Ahmed, « [Skills-building programs to reduce child marriage in Bangladesh: A randomized controlled trial](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 63, n° 3 (2018).
6. A. S. Erulkar et E. Muthengi, « [Evaluation of Berhane Hewan: A program to delay child marriage in rural Ethiopia](#) », *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, vol. 35, n° 1 (2009).
7. A. Kanesathasan, [Catalyzing change: Improving youth sexual and reproductive health through DISHA, an integrated program in India](#), International Center for Research on Women (ICRW).
8. B. Özler, K. Hallman, M.-F. Guimond, E. A. Kelvin, M. Rogers et E. Karnley, « [Girl Empower – A gender-transformative mentoring and cash transfer intervention to promote adolescent wellbeing: Impact findings from a cluster-randomized controlled trial in Liberia](#) », *SSM – Population Health*, vol. 10 (2020).
9. A. J. Melnikas, G. Saul, M. Chau, N. Pandey, M. Gueye, J. Mkandawire, A. Diarra et S. Amin, « [Community-based empowerment program to delay marriage: Results from the More Than Brides Alliance intervention in India, Malawi, Mali and Niger](#) », *PloS One*, 2023.
10. O. Bandiera, N. Buehren, R. Burgess, M. Goldstein, S. Gulesci, I. Rasul et M. Sulaiman, « [Women's empowerment in action: Evidence from a randomized control trial in Africa](#) », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 12, n° 1 (2020).
11. N. Buehren, M. Goldstein, S. Gulesci, M. Sulaiman et V. Yam, [Evaluation of layering microfinance on an adolescent development program for girls in Tanzania](#), document de travail consacré à la recherche sur les politiques (WPS7961), Banque mondiale, 2015.
12. S. Amin *et al.*, 2018, *op. cit.*
13. R. Shahnaz et R. Karim, [Providing microfinance and social space to empower adolescent girls: An evaluation of BRAC's ELA Centres](#). ESocialsciences.com, document de travail, 2021.
14. O. Bandeira *et al.*, 2020, *op. cit.* ; N. Buehren *et al.* 2015, *op. cit.* ; et R. Shahnaz et R. Karim, R., 2008, *op. cit.*
15. *Ibid.*
16. UNFPA, 2021, *op. cit.*, p. 8.
17. *Ibid.*, p. 6.
18. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, [Preventing and responding to child marriage in humanitarian settings: The Global Programme approach](#), 2020a, p. 3.
19. P. Rose, [Exploring the school to work transition for adolescent girls](#), Université de Cambridge, 2021, p. 5.
20. Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage des enfants, 2020a, *op. cit.*, p. 3.
21. *Filles, Pas Epouses*, [Le mariage des enfants dans les situations de conflit et de crise : données et pratiques](#), rédigé par A. Harrison, J. Casey et E. Sadd, 2024, p. 9.

22. UNFPA, 2021, *op. cit.*, p. 11 ; et J. Freccero et A. Taylor, [Child marriage in humanitarian crises: Girls and parents speak out on risk and protective factors, decision-making and solutions](#), faculté de droit du Centre des droits humains de l'Université de Californie à Berkeley, Save the Children, Plan International, Centre de recherche et d'information de la Fondation Roi Hussein, 2021, p. 37 ; tous deux résumés dans : CRANK, [Interventions et recherches sur le mariage des enfants entre 2020 et 2022 : examen des données probantes](#), rédigé par A. Harrison, 2023, p. 15.
23. J. Duran, [Affective cartographies: Migrant, displaced, and refugee girls and adolescent girls in Latin America and the Caribbean](#), UNICEF, 2021.
24. P. Rose, 2021, *op. cit.*
25. *Ibid*, p. 10 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 16.
26. UNFPA, 2021, *op. cit.*
27. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 48.
28. *Ibid*.
29. P. Chowdhary, F. Mekuria, D. Tewahido, H. Gulema, R. Derni et J. Edmeades, « [Building sustainable and scalable peer-based programming: promising approaches from TESFA in Ethiopia](#) », *Reproductive Health*, vol. 19, n° 1 (2022), p. 2 ; résumé dans : *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 45.
30. *Ibid*.
31. *Ibid*.
32. D'après la section sur [la mobilisation des familles et des communautés](#) de la théorie du changement de *Filles, Pas Epouses*.
33. K. Howe, E. Stites, M. Moran, A. Marshak, K. Hammada, S. Sulaiman, N. Lony et T. Maguek, [Circumscribed Lives: Separated, divorced and widowed female youth in South Sudan and the Kurdistan region of Iraq](#), Tufts University, 2022, p. 2 ; résumé dans : *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 45.
34. *Ibid*.
35. CRANK, [Réunion de recherche du CRANK : Les rapports d'interdépendance avec le mariage des enfants – pour le renforcement de solutions holistiques et intersectorielles](#).
36. A. Harris et K. Gambir, [Our Voices, our future: Understanding risks and adaptive capacities to prevent and respond to child marriage in the Bansamoro Autonomous Region in Muslim Mindanao \(BARMM\)](#), Plan International, Women's Refugee Commission et Transforming Fragilities, 2022, p. 60 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 27.
37. *Ibid*.
38. *Ibid*.
39. *Ibid*.
40. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, [Technical note on partnering with men and boys to end child marriage in the Global Programme to End Child Marriage](#), 2020b, p. 2.
41. K. Endale, N. Jones et al., [Exploring the patterning and drivers of FGM/C and child marriage in pastoralist Ethiopia: Baseline report from the Afar and Somali regions](#), GAGE ODI, 2020, p. 70.
42. J. Freccero et A. Taylor, 2021, *op. cit.*, p. 37.
43. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 66.
44. M. Siddiqi, G. Mann et Child Frontiers, 2024, *op. cit.*, p. 7.
45. K. Staszewska, K. Miller et E. Lever, [Moving more money to the drivers of change: How bilateral and multilateral funders can resource feminist movements](#), AWID, Mama Cash, Count Me In!, 2020, p. 8 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 19.
46. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 66.
47. *Ibid*, p. 80.
48. *Ibid*, p. 50.
49. G. Saul, A. Diarra, A. J. Melnikas et S. Amin, « [Voice without choice? Investigating adolescent girls' agency in marital decision-making in Niger](#) », *Progress in Development Studies*, vol. 20, n° 4, p. 10 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 15-16,
50. UNFPA, [Transcending norms: Gender transformative approaches in women's and girls' safe spaces in humanitarian settings](#), 2021, p. 37.
51. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 42.
52. *Ibid*, p. 15.
53. CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 16.
54. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 81.
55. K. Austrian, E. Soler-Hampejsek, « [The impact of the Adolescent Girls Empowerment Program \(AGEP\) on short and long term social, economic, education and fertility outcomes: A cluster randomized controlled trial in Zambia](#) », *BMC Public Health*, vol. 20, art. 349 (2020), p. 2.
56. M. Siddiqi, G. Mann et Child Frontiers, [A synthesis of what we know works to prevent and respond to child marriage](#), Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants et UNICEF Innocenti, 2024.
57. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 48.
58. CRANK, 2023, *op. cit.*
59. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 48.
60. UNICEF et Conseil de recherche sur la santé du Népal, [Behavioural determinants of child marriage and adolescent pregnancy in Nepal: A qualitative study](#), 2024, p. 88.
61. *Filles, Pas Epouses*, [Le savoir, c'est le pouvoir : Recherche menée par les jeunes pour aborder les dynamiques de pouvoir dans les processus de connaissance et de plaidoyer pour mettre fin au mariage des enfants et promouvoir l'éducation des filles en Afrique de l'Ouest](#), *Filles, Pas Epouses*, rédigé par A. A. Ba, 2023.
62. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 83.
63. R. Burgess, F. Sheibani, I. Kelly, M. Jeffery, F. Gumbonzvanda, G. Lewis, A. Ashraf, C. Connor, S. Mombeshora et N. Gumbonzvanda, « [Bringing an end to the silence: identifying priorities and solutions to addressing the mental health consequences of child marriage](#) », *Health Policy and Planning* ; résumé dans : *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 40.
64. *Filles, Pas Epouses*, 2024, *op. cit.*, p. 44.
65. M. Siddiqi, G. Mann et Child Frontiers, 2024, *op. cit.*, p. 9.